PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

RÈGLEMENT UMÉRO 224 CONCERNANT L'AUGMENTATION D'UN FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

ATTENDU QUE *la Municipalité de La Corne désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;*

ATTENDU QUE *la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de DEUX CENT SOIXANTE MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (260 750 $), soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité1;*

ATTENDU QUE *la municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de TRENTE MILLE DOLLARS (30 000$);*

ATTENDU QUE *la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS (70 000$);*

ATTENDU QUE *l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la résolution 90-04-15, lors de la séance du conseil tenue le 13 avril 2015 par monsieur André Beauchemin ;*

EN CONSÉQUENCE *il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur André Beauchemin, et unanimement résolu ce qui suit :*

ARTICLE 1. *Le conseil est autorisé à augmenter son fonds de roulement d'un montant de SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS (70 000$).*

ARTICLE 2. *À cette fin, le conseil est autorisé à affecter un montant de SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS (70 000 $) de son surplus accumulé non affecté.*

ARTICLE 3. *Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.*

Éric Comeau	*Diane St-Pierre*
Maire	*secrétaire-trésorière*

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Article 420 du Code municipal)

Je, soussignée, Diane St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de La Corne, résident au 123 Chemin de la Baie, La Corne (Québec) J0Y 1R0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant le nombre de copies nécessaires aux endroits désignés par le Conseil entre 9 h et 17 h le troisième (10e) jour du mois de juin 2015.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce troisième (10e) jour du mois de juin 2015.

Référence : Règlement # 224 «RÈGLEMENT CONCERNANT L'AUGMENTATION D'UN FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CORNE»

Diane St-Pierre